

Budget principal des dépenses

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, la première question que j'adresse au président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) a trait au nouveau principe de comptabilité s'inspirant des dépenses courantes. Je reporte le ministre à la page 29 de sa brochure explicative où on fait remarquer que les crédits accordés à la santé nationale et au bien-être social dans le budget principal des dépenses atteindront un montant global de 1,367 millions. Voici la question que je pose au ministre: ai-je raison de croire que les dépenses auraient dépassé 1.8 milliard, si le gouvernement n'avait pas apporté aux allocations familiales un changement qui figure au bas de cette page-là où on signale que le paiement au titre des allocations familiales a été réduit de 491 millions. Bref, le gouvernement n'a-t-il pas inscrit dans la colonne des dépenses courantes la somme de 491 millions, ce qui réduit ce crédit d'autant, en dépit du fait que la perte de recettes fiscales sera supérieure à cette somme?

M. Buchanan: Non, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris le député, il ne s'agit pas d'une dépense courante, mais une réduction de 491 millions au titre des allocations familiales? Si j'ai bien compris ce qu'a dit le député, cela résulterait de deux choses: en partie de facteurs démographiques et en partie de la réduction de \$26 ou \$27 dollars à \$20 par enfant.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre s'est arrangé pour ne pas comprendre.

Une voix: Ce n'est pas difficile.

M. Stevens: Je vais essayer d'être un peu plus direct. Comme le ministre s'en souviendra sans doute, la Chambre a approuvé le paiement d'une somme de \$200 dollars par enfant en guise de crédit d'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt, qui représente un montant global de 700 à 800 millions de dollars, devra figurer quelque part. Si les prévisions de dépenses que vient de publier le ministre n'en font pas mention, il devra nécessairement figurer au titre du manque à gagner. Le ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai que la diminution des dépenses au titre des allocations familiales, qui représente un montant de 491 millions de dollars, sera largement neutralisée par un manque à gagner lorsqu'on effectuera les paiements de \$200 par enfant quelque part en avril, comme par hasard juste avant les élections.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, comme le député l'a expliqué clairement, les paiements effectués aux rares personnes qui n'auraient de toute façon aucun impôt à payer figurent au titre des réductions du revenu de la Couronne. Il est normal qu'ils ne figurent pas au titre des dépenses. Ils figurent dans les chiffres de mon collègue le ministre des Finances au titre des revenus inférieurs aux prévisions.

M. Stanfield: Nous n'en voyons jamais la couleur.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ce chiffre de 52.6 milliards de dollars qu'il a produit aujourd'hui est incidemment le même que celui dont nous avons discuté en septembre dernier et auquel le gouvernement n'est parvenu qu'en effectuant des réductions draconiennes de l'ordre de 2 milliards de dollars. Si ces réductions sont réelles et non fictives, le ministre doit avoir en sa possession le budget des dépenses détaillé, au moins sous une forme globale, qui aurait été valable si ces réductions n'avaient pas été effectuées. Le ministre est-il disposé maintenant à communiquer ces chiffres à la Chambre et à la popula-

tion? Je parle du budget tel qu'il était avant qu'on ne procède aux prétendues réductions.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, mon prédécesseur, qui est maintenant président du Conseil ministériel de l'expansion économique (M. Andras), et le ministre des Finances (M. Chrétien), ont donné ces informations à la Chambre en septembre dernier lorsqu'ils ont fourni les détails relatifs à cette réduction effectuée au chapitre des dépenses d'exploitation, à la réduction de 500 millions de dollars prévue pour l'année fiscale suivante, c'est-à-dire l'année 1979-1980, et à la réduction de 500 millions applicable à l'année financière en cours, c'est-à-dire lorsqu'ils ont réduit les dépenses de 48.8 milliards à 48.3 milliards de dollars. Tous ces renseignements ont été fournis alors et sont encore à votre disposition.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, il faut d'abord essayer d'établir des rapports entre les années, afin que nous puissions faire des comparaisons d'une année sur l'autre qui tiennent debout, et que nous soyons sûrs que l'on parle bien de la même chose, pour des années différentes. Le Budget des dépenses ne contient pas les chiffres de la SCHL, puisque cette société s'adresse directement aux marchés pour son financement, alors qu'autrefois, c'était le ministère des Finances qui le lui fournissait. Il s'agit d'un montant de 400 millions de dollars de dépenses qui ne figurent pas sur ces livres, alors qu'ils étaient inscrits aux précédents budgets. La Société pour l'expansion des exportations compte également 400 millions de dollars de dépenses qui figuraient aux budgets précédents mais qui, par une manœuvre comptable, ont été aussi rayés du livre bleu. La Banque fédérale de développement a un crédit analogue qui est également rayé des dépenses, par le même processus d'inscription comptable.

Ma question est donc la suivante: quelle serait la dépense totale du gouvernement fédéral pour la prochaine année financière, si l'on utilisait les mêmes méthodes, dans l'inscription des comptes publics, que celles qui étaient encore en usage, disons, il y a quatre ans? Autrement dit, si les mêmes postes de dépenses figuraient aux prévisions budgétaires que ceux qui s'y trouvaient il y a quatre ans, le ministre ne devrait-il pas admettre que la dépense gouvernementale serait à présent de l'ordre de 54 milliards à 55 milliards de dollars?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, je devrais étudier ces chiffres pour répondre. Mais lorsque ces modifications ont été apportées, je me souviens très bien que mon prédécesseur a bien précisé quels étaient les changements, où ils avaient été apportés, comme cette fois-ci j'ai pris la peine de signaler la réduction de 1,400 années-hommes qui sont passées du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Lorsque des modifications de cette nature se produisent, nous l'avons toujours annoncé. Je suis sûr qu'il est possible de faire le calcul total de ces crédits. Mais on a déjà parlé de ces modifications quand elles ont été décidées. Il ne sert pas à grand-chose par conséquent de chercher à savoir ce que ces dépenses auraient été pour les quatre dernières années, s'il n'y avait pas eu de changement de cet ordre. Les conditions ont changé. Ces organismes traitent directement maintenant sur le marché, ce qui à mon avis est une évolution saine, et un excellent système. Mais dire, comme le prétend le député, qu'il s'agit là de passe-passe ou de micmacs, c'est absurde. Chaque fois qu'il y a eu des changements de cet ordre, ils ont été bel et bien annoncés.